

Port de plaisance : le Département réagit



Le dialogue s'annonce difficile entre les usagers plaisanciers de Saint-Vaast et la SPL du département.

Lors de son assemblée générale, l'Association des usagers du port de plaisance saint-vaastais a affiché son mécontentement après le conseil portuaire du jeudi 23 décembre. Quelques griefs ont été adressés à la Société publique locale (SPL). À la tête de cette SPL, le conseil départemental, qui tient à apporter des précisions et répondre aux propos de membres de l'association. « **Le Département est très surpris de la réaction de l'association saint-vaastaise alors que le conseil portuaire s'est déroulé dans de bonnes conditions avec les usagers. Contrairement à ce qu'affirme l'association, les bilans d'activité sont présentés lors de chaque conseil portuaire et sont disponibles sur le site du Département, preuve d'un souci de transparence.** » Pour ce qui est des comptes, le Département affirme qu'ils sont approuvés par un commissaire aux comptes. « **Le bilan du port de Saint-Vaast reste positif, eu égard aux résultats cumulés depuis sa gestion par la SPL. Certains propos concernant des sommes soustraites sont diffamants** », affirme le Département.

Alors que les usagers estimaient que parler de concertation et d'information avec la SPL était une chimère, le conseil départemental assure que « **les conseils portuaires sont des lieux d'échanges et d'information des usagers, comme cela s'est passé lors du dernier conseil. Les plaisanciers siégeant au conseil portuaire ne sont pas détenteurs d'un pouvoir de gestion du port mais ils sont consultés, pour avis, sur les décisions et orientations prises par la SPL ou le Département** ».

Le Département s'interroge sur les motifs du revirement de cette association et note qu'elle « **ne représente qu'une faible partie des usagers, environ 12 %. Nous prenons malgré tout acte et nous considérons que, dans un tel contexte, toute concertation avec cette association devient un exercice difficile** ».